



Le PESCATURISIMU

Une activité touristique novatrice au service du
développement durable local maritime
sur le littoral Corse

Dossier de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DU PROJET « PESCATURISIMU DI CORSICA » CONDUIT PAR LE CRPMEM CORSE

**Le 1^{er} juin 2013, inauguration du pescatourisme à Ajaccio,
dans le cadre de la fête de la Saint-Erasme.
Rendez-vous à 18h00, sur le podium d'i pescadori in Festa
pour découvrir le contenu de ce projet innovant !**

Le pescatourisme est une activité touristique novatrice au service du développement durable local maritime. Elle permet aux pêcheurs d'embarquer des passagers à bord de leur bateau pour leur faire découvrir leur quotidien le temps d'une sortie en mer.

En diversifiant leur activité principale, les pêcheurs témoignent des réalités de leur profession auprès du grand public, contribuent à la préservation de la ressource halieutique et s'assurent un complément de revenus. A travers cette activité, ils deviennent ainsi de véritables ambassadeurs de la mer.

Depuis le début de l'année 2013, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Corse mène ce projet de développement du pescatourisme sur l'ensemble de son territoire. Il est financé dans le cadre de l'axe 4 des Fonds Européens pour la Pêche avec l'Office de l'Environnement de Corse (O.E.C.). Le projet est mené en partenariat avec l'Agence de Tourisme de Corse (A.T.C.), la Direction Départementale des Territoires de la mer (DDTM) de Haute-Corse et de Corse du Sud et bénéficie de l'appui technique de l'association Marco Polo Echanger Autrement.

Partout en Corse, le pescatourisme se développe et sera bientôt visible dans une grande majorité des ports de l'île de beauté. Dès le 1^{er} juin, Ajaccio, Calvi, Bastia, Bonifacio, et bien d'autres entrent dans l'aventure. Au cours de l'été, d'autres pêcheurs s'ajouteront à la liste des pratiquants.

Pour tout savoir sur le pescatourisme, rendez-vous sur le site du CRPMEM Corse : <http://www.crpmem-corse.com/>

Ce projet, importé d'Italie, a été rendu possible grâce au travail du Groupe National de Travail du Pescatourisme qui mène depuis plusieurs années un important travail afin de donner au pescatourisme un cadre légal. Le développement du pescatourisme est désormais possible grâce à la réforme le 13 mars 2012 des divisions 226 et 227 qui encadrent l'embarquement de passagers à bord de navires armés à la pêche. La Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Méditerranée a complété les dernières dispositions réglementaires le 28 mars 2013 par l'adoption d'une doctrine du pescatourisme.

Edito de Gérard ROMITI

Président du CNPMEM et CRPMEM de Corse

Depuis de longues années, j'ai toujours pensé que le pêcheur corse trouverait une possibilité de diversification de sa profession à travers le pescaturisimu. C'est pourquoi le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse s'est engagé sur la piste de la pêche-tourisme.

En tant que Président Régional de la Corse, je me devais d'ouvrir de nouveaux horizons à la pêche traditionnelle qui est la notre.

En 2013, notre île sera donc l'une des toutes premières régions à lancer cette activité novatrice.

Ce projet soutenu, par la Collectivité Territoriale de Corse à travers l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Europe, les services des Affaires Maritimes de Corse et de Méditerranée et l'appui technique de l'association Marco Polo, a rencontré un écho très favorable de la part des pêcheurs professionnels et de tous les autres acteurs économiques. En effet, dans la plupart de nos ports le pescaturisimu sera présent.

Au delà de l'importance directe de la mise en place du pescaturisimu, il en va aussi des relations privilégiées entre les pêcheurs professionnels et les novices qui témoigneront d'un comportement exemplaire en faveur d'une pêche durable et responsable.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter une longue vie au pescaturisimu et à tous ceux qui le pratiqueront.

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE.....	2
Edito de Gérard ROMITI.....	3
SOMMAIRE	4
Le PESCATOURISME.....	5
Une activité novatrice	5
Valeurs et enjeux	5
Une réglementation adaptée	5
LE PESCATURISIMU DI CORSICA.....	5
Un territoire unique en Méditerranée.....	6
Une expérience prometteuse.....	6
Un projet à l’initiative du CRPMEM Corse.....	6
Durée & déroulement du projet	6
INFORMATIONS PRATIQUES.....	7
Où trouver le pescatourisme en Corse ?.....	7
A partir de quand peut-on faire du pescatourisme ?	7
Comment obtenir des informations supplémentaires ?	7
Comment se déroule l’activité ?	7
CONTACT PRESSE	7

Le PESCATOURISME

Une activité novatrice

Le pescatourisme est une nouvelle forme d'activité touristique au service du développement durable local maritime. Elle permet aux pêcheurs d'accueillir à bord de leur bateau des passagers qui participent ainsi à une sortie de pêche traditionnelle.

De cette façon, le pêcheur diversifie son activité comme cela se produit depuis 40 ans avec l'Agritourisme. Enfin, il témoigne auprès du grand public de son métier et des réalités de sa profession aujourd'hui.

Le Comité Régional des Pêches Marines et des Elevages Marins (CRPMEEM) Corse conduit, depuis fin 2012, un projet de développement du pescatourisme pour l'ensemble de son territoire.

Valeurs et enjeux

La valeur ajoutée du pescatourisme est multiple :

Économique : par une activité génératrice de revenus permettant de renforcer les revenus des pêcheurs grâce à une diversification de leur activité par le biais du tourisme.

Sociale : à travers la valorisation d'un patrimoine ancestral : le métier de pêcheur professionnel et le littoral marin. En montrant les difficultés du pêcheur qui doit pouvoir vivre de ce métier, le caractère aléatoire de la quantité de poisson qu'il peut capturer, dans un espace qui se réduit face à la concurrence de la pêche industrielle et à l'omniprésence de la navigation de plaisance.

Culturelle : en valorisant toute la « culture » ancestrale de la pêche artisanale autour de ses traditions, son histoire, ses lieux, ses techniques, ses différents métiers et ses pratiques multiples.

Environnementale : en plaçant le pêcheur directement au cœur des enjeux de la préservation de la ressource halieutique, comme acteur incontournable.

Une réglementation adaptée

Le développement du pescatourisme a été rendu possible grâce au Groupe de Travail National du Pescatourisme (GNTP) qui se réunit au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEEM) depuis 2010. En collaboration avec la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), le 13 mars 2012, les divisions 226 et 227 ont été réformées afin de permettre l'embarquement de passagers à bord de navires armés à la pêche. Le 28 mars 2013, la DIRM a terminé de compléter les dispositions réglementaires par une nouvelle doctrine du pescatourisme.

La France, après l'Italie, est le second pays à disposer d'un cadre réglementaire spécifique au Pescatourisme.

Un territoire unique en Méditerranée

La Corse est un territoire unique en Méditerranée. D'une beauté naturelle exceptionnelle, elle possède un très fort potentiel pour le développement du pescatourisme :

- Une forte fréquentation touristique avec environ 6 millions de touristes en 2010 ;
- Un littoral maritime reconnu dans le monde entier pour sa beauté et encore préservé du bétonnage du tourisme industriel ;
- Une pêche professionnelle très représentative de la pêche artisanale côtière.
- Une ressource halieutique très variée et préserver.

Une expérience prometteuse

La Corse possède déjà une expérience en matière de pescatourisme.

Le cas le plus significatif se situe dans le port de Bonifacio. Les frères ETIENNE ont construit un navire pilote. Ce catamaran de 11,5 mètres a été spécialement conçu pour pratiquer à la fois la pêche professionnelle et le pescatourisme. Depuis 2010, les deux frères organisent des sorties à la découverte de la pêche professionnelle. Doté d'une capacité de 12 personnes, ils embarquent tout au long de l'année entre 8 et 10 passagers, pour des matinées de découverte de la pêche professionnelle.

Fort de leur succès, ils sont contraints de limiter le nombre de personnes embarquées (370 en 2011) pour ne pas dépasser le palier des 50% des revenus complémentaires à la pêche imposé par l'administration fiscale.

Un projet à l'initiative du CRPMEM Corse

Le pescatourisme doit, avant tout, être au service de la pêche professionnelle comme un moyen de diversification. Aussi, afin d'éviter toute dérive de folklorisation au seul profit du marché touristique, le CRPMEM a lancé, fin 2012, le projet « *Pescaturisimu di Corsica* » afin de déterminer le cadre spécifique d'exercice pour son territoire.

Ce projet est financé dans le cadre de l'axe 4 des Fonds Européens pour la Pêche avec l'Office de l'Environnement de Corse (O.E.C.). Il est conduit avec la participation de l'Agence de Tourisme de Corse (A.T.C.), la DDTM de Haute-Corse et de Corse du Sud.

« *Pescaturisimu di Corsica* » bénéficie de l'appui technique de l'association Marco Polo Echanger Autrement qui a conduit le projet « Pescatourisme 83 » dans le département du Var de 2009 à 2011.

Durée & déroulement du projet

La durée du projet est de 18 mois. Il est planifié en 3 étapes :

1. Une étape préparatoire : d'octobre 2012 à mai 2013, pour la mise en place du partenariat et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre ;
2. Une étape pilote : de juin à décembre 2013, pour l'accompagnement et le suivi des pêcheurs dans la mise en place du pescatourisme ;
3. Une étape de bilan : de janvier à mars 2014, qui déterminera le cadre définitif du fonctionnement du pescatourisme en Corse.

INFORMATIONS PRATIQUES

Où trouver le pescaturisme en Corse ?

Les ports où l'on pourra retrouver le pescaturisme au cours de l'été sont répertoriés sur la carte ci-dessous.



A partir de quand peut-on faire du pescaturisme ?

Dans le cadre de son projet « *Pescaturisimu di Corsica* », le CRPMEM Corse lance officiellement le début de la saison estivale de pescaturisimu le 1er juin, dans le cadre de la fête de la Saint-Erasme, à Ajaccio.

Comment obtenir des informations supplémentaires ?

En se rendant sur le site du CRPMEM Corse, rubrique « Pescaturisimu » où toutes les informations relatives à la pratique du pescaturisme sont renseignées. L'ATC et les offices du tourisme relayent également l'information.

Comment se déroule l'activité ?

Durée : de 3 à 6 h, en fonction de la pêche.

Départ : aux heures de départ habituelles du pêcheur. en mer, soit une heure avant le lever du soleil.

Retour : aux alentours de 10h du matin.

Contenu : relevage des filets posés la veille, découverte des poissons pêchés et des techniques de démaillage.

CONTACT PRESSE

Coralie DUCHAUD

Assistante Ajaccio CRPMEM Corse

04.95.51.41.22.

crpmem.corse@wanadoo.fr